



Déclaration liminaire

CTL du 21/09/2018

Monsieur le Président,

Après moult déclarations contradictoires, le gouvernement a fini par confirmer le prélèvement à la source (PAS). Sans doute dans une logique de communication, fallait-il créer un faux suspens pour mettre en lumière cette réforme.

En tout cas nous sommes sûr aujourd'hui que les citoyens savent désormais que l'imposition sur leurs revenus sera contemporaine et prélevée à la source à compter du 1er janvier 2019.

Mais à quel prix !

Nos gouvernants n'hésitent même plus dans un souci de communication à mettre en doute le sérieux et les compétences des services de la DGFIP, exposant aux contribuables un potentiel de centaines de milliers d'erreurs possibles lors des prélèvements mensuels à venir, uniquement pour attirer l'attention.

Logique, quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage.

FO maintient son opposition à cette réforme, véritable privatisation de la collecte de l'impôt s'inscrivant dans une volonté farouche de destruction d'emploi.

Suppressions confirmées par le Directeur lundi 17 septembre 2018, message pathétique, 2130 emplois pour 2019, où il nous explique que c'est toujours moins pire qu'attendu.

Nous faisons le pari que l'objectif 2020 sera l'année où les effectifs passeront sous la barre des 100 000.

Monsieur le Président, vous êtes l'agent d'exécution au plan local de la destruction de notre administration.

Sa traduction, c'est l'Adaptation des Structures du Réseau.(ASR) et qu'importe le millésime.

Vous vous rendez sur les postes pour annoncer aux agents que leur cadre de vie va être bouleversé, des temps de trajet allongés, une vie sociale modifiée, un environnement

professionnel non choisi.

Vous êtes en train de créer une désorganisation massive de l'ensemble des services du département et une totale démotivation des agents Nous avons pu constater leur désarroi.

Vous n'avez que des contraintes à offrir :

La prime, elle, laisse de marbre les agents, pas dupes, ils savent qu'elle ne couvrira, tout au mieux, qu'une ou deux années de coûts de déplacement.

S'ajoutent les nouvelles règles de mutation pour lesquelles nous sommes préfigurateurs et dont l'application ne devra pas être un outil de contraintes pour vous permettre de déplacer les agents à votre guise.

Les élus en CTL.